



**Commission des sports
Commission de l'environnement et des milieux naturels
Commission des équipements
et de l'aménagement durable
Commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme**

331 - Activités sportives et de loisirs

**Propositions financières Budget Primitif 2012 - Appel
à projets en faveur des publics prioritaires du Conseil
Général, valorisation des sports de nature dans les
conventions d'objectifs, donation d'une collection
- Projet du "Tournant du Rhin" à PLOBSHEIM**

Rapport n° CG/2011/126

Résumé :

Outre les obligations légales, de garantir aux collégiens l'accès à des équipements sportifs appropriés pour le déroulement de l'enseignement obligatoire de l'EPS et de réaliser un plan départemental des espaces sites et itinéraires (PDESI), le sport demeure une compétence « volontaire ».

L'objectif de la politique sportive du Conseil Général du Bas-Rhin est de faciliter pour tous les Bas-Rhinois, quelle que soit leur condition sociale et quel que soit leur lieu de résidence, un accès à la pratique d'une activité sportive et de loisirs.

Le présent rapport détaille les propositions budgétaires pour 2012 ainsi qu'une proposition de valorisation des sports de nature dans les conventions d'objectifs, une proposition de donation de la collection de M. Raymond HAHN, une validation des équipements et aménagements à réaliser dans le cadre du projet de requalification des berges du plan d'eau de Plobsheim intitulé 'projet Tournant du Rhin', selon nos capacités budgétaires dans la perspective d'un partenariat public-privé et un point d'étape sur le projet de reconstruction du chalet du Champ du Feu.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

| Libellé Pôles | Libellé Direction | Projet Budget Primitif 2012 |
|----------------------|--|------------------------------------|
| PEP | Direction de la Jeunesse et des Sports | 12 228 800,00 € |
| PAT | Direction de l'Immobilier | 2 500 000,00 € |
| | TOTAL | 14 728 800,00 € |

Les interventions du Département s'organisent dans la pratique sportive autour du sport amateur de haut niveau, du sport de masse et du sport scolaire mais aussi autour des équipements sportifs, socio-éducatifs et des équipements sportifs et de loisirs départementaux.

3311 – Sport de haut niveau

Crédits proposés au BP 2012 : 1 230 000 €

Crédits inscrits au BP 2011 : 1 385 000 €

Les aides au sport de haut niveau permettent de soutenir les clubs sportifs évoluant en championnat de France en participant, notamment, à leurs frais de déplacements. Ces aides fluctuent en fonction de leurs résultats sportifs, également soutenus.

3312 – Sport de masse

Crédits proposés au BP 2012 : 1 995 000 €

Crédits inscrits au BP 2011 : 1 886 650 €

Les aides au sport de masse sont un important levier d'action du Département pour l'épanouissement des Bas-Rhinois et la solidarité territoriale. En effet, elles s'adressent à tous les pratiquants, quels que soient le sport concerné, le niveau de pratique et le lieu. Il s'agit d'encourager la pratique sportive (aide à la licence pour les clubs et les comités sportifs, aide aux stages de formation des cadres bénévoles et aide à l'acquisition de matériel sportif) et d'assurer la promotion du sport (aide à l'organisation de manifestations sportives, aide aux animations des mercredis et aide au recrutement d'animateurs sportifs par les comités départementaux).

Par ailleurs, l'aide à l'association départementale de la Maison des Sports est un outil précieux pour les comités sportifs départementaux.

Au-delà de ces dispositifs, le Conseil Général s'est engagé, à la suite d'une décision de l'assemblée plénière du 25 octobre 2010, dans la mise en place de conventions d'objectifs avec les comités sportifs départementaux volontaires pour les accompagner dans leurs projets de développement et dans la mise en place d'actions en adéquation avec les axes de la politique sportive départementale.

Ainsi, en 2011, quinze comités se sont engagés dans cette contractualisation. Il vous est proposé de poursuivre cette démarche en 2012.

Appel à projets

En 2011, un appel à projet envers les publics prioritaires du Conseil Général a été lancé sur la thématique de l'encouragement des activités physiques et sportives pour les seniors de plus de 75 ans.

L'objectif était de :

- soutenir les associations qui développent des activités en faveur des publics fragilisés ;
- garantir une offre sportive variée pour tous les âges ;
- encourager les pratiques d'activités physiques et sportives régulières d'entretien corporel.

Sept dossiers ont été sélectionnés par la Commission des Sports en 2011. Ainsi, près de 8 000 € ont été attribués à des projets novateurs et structurants tels des cours de gymnastique spécialement conçus et adaptés aux seniors, du géocaching (course d'orientation urbaine et chasse au trésor), des conférences suivies d'ateliers de découverte d'activités sportives adaptées, des randonnées avec des tricycles électriques...

Suite au bilan positif de cette action, il vous est proposé de reconduire cet appel à projets en 2012 sur la même thématique.

Les projets seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- les caractéristiques du projet :
 - o Le projet doit être réalisé dans le département du Bas-Rhin ;
 - o Il doit s'agir d'un projet non événementiel, qui s'inscrit dans la durée.
- Les objectifs du projet ;
- La qualité du projet (il doit comporter une dimension innovante) ;
- Le plan de financement du projet (afin de favoriser les synergies entre acteurs locaux et de produire un effet levier suffisant, seuls les projets faisant apparaître plusieurs partenaires financiers seront éligibles) ;
- La mise en place d'une auto évaluation du projet.

Le soutien départemental n'a pas vocation à se prolonger de manière pérenne. Il doit permettre de faire émerger de nouveaux projets qui pourront se poursuivre dans le temps, sans le soutien du Conseil Général.

Proposition de valorisation des sports de nature dans les conventions d'objectifs

Face à l'augmentation du nombre de pratiquants des sports de nature et à la raréfaction des espaces naturels, le législateur a confié aux Départements, le développement maîtrisé des sports de nature. A cette fin, il élabore un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI), inventaire cartographié des Espaces, Sites et Itinéraires de sports de nature et outil de planification pour la gestion des sports de nature sur le territoire. Pour cela, il s'appuie sur une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) : lieu de concertation et instance consultative.

La démarche bas-rhinoise sur les sports de nature a été initiée en 2006 dans le Bas-Rhin.

Cette démarche a abouti à l'installation de la Commission Consultative Départementale des sports de nature (CDESI), par délibération du 15 décembre 2008 puis à la définition stratégique du PDESI en 2010.

L'objectif du PDESI est de « favoriser le développement maîtrisé des sports de nature ». Sa mise en œuvre n'étant pas défini par la loi, le Conseil Général a choisi, par délibération du 13 décembre 2010, de le décliner de la manière suivante :

- pérenniser l'accès aux lieux de pratique des sports de nature ;
- favoriser la concertation entre tous les usagers ;
- raisonner l'usage sur les lieux de pratique en tenant compte des aspects et incidences environnementales ;
- garantir la sécurité des ESI ;
- favoriser l'accès des sports de nature à tous les publics ;
- promouvoir et valoriser les ESI

En sus de cette compétence obligatoire, le Département intervient volontairement dans le domaine du sport qui a, de longue date, décidé d'en faire une priorité politique forte tant pour le rôle des pratiques sportives dans l'épanouissement des Bas-Rhinois que pour leur rôle éducatif, de cohésion sociale et d'animation des territoires.

Dans le cadre de la politique sportive départementale, telle qu'elle a été approuvée par l'assemblée plénière du 25 octobre 2010, le Conseil Général apporte son soutien aux comités sportifs volontaires par la mise en place de convention d'objectifs.

Dans ce cadre, ils sont invités à présenter un projet et différentes actions prioritaires s'inscrivant dans les axes et objectifs de la politique sportive départementale.

- Axe 1 - Une politique sportive pour un soutien fort aux associations ;
- Axe 2 - Une politique sportive pour un aménagement équilibré et durable du territoire ;
- Axe 3 - Une politique sportive érigeant le sport comme école de vie pour la jeunesse ;
- Axe 4 - Une politique sportive proposant un sport pour tous, tout au long de sa vie.

Afin de favoriser le développement maîtrisé des sports de nature, en s'appuyant sur les comités sportifs volontaires qui contractualisent avec le Département, il vous est proposé d'intégrer dans le dispositif « convention d'objectifs », un 5^{ème} axe de développement intitulé : « Une politique sportive favorisant le développement maîtrisé des sports de nature ».

Cet axe doit ainsi permettre de :

- identifier les lieux de pratique (ESI) des sports de nature ;
- mettre en place le PDESI ;
- favoriser la concertation entre tous les usagers ;
- favoriser une pratique respectueuse de l'environnement.

Donation de la collection de M. Raymond HAHN

La Maison Départementale des Sports, installée depuis 2001 à STRASBOURG au 4, rue Jean-Mentelin, dans des locaux, propriété du Conseil Général, réaménagés pour répondre aux besoins du monde sportif, accueille actuellement les sièges de 29 comités départementaux et de 19 ligues régionales sportives, ainsi que le CROSA et le CDOS. Le fonctionnement est assuré par 39 membres en CDI et une centaine de bénévoles, à la charge des disciplines concernées.

M. HAHN, Président de l'association de gestion de la Maison départementale des Sports, a acquis, tout au long de sa carrière, des objets liés au monde du sport qui présentent un intérêt historique pour le mouvement sportif bas-rhinois et qui, pour certains, sont des pièces uniques de collection. Ces objets, exposés dans des vitrines récemment sécurisées par les services du Département, renforcent l'attractivité de l'équipement « *Maison des Sports* ».

M. HAHN propose de faire don de ces objets au Département, selon une liste annexée au présent rapport. Par sa richesse et par le caractère unique de certains objets, il s'agirait ainsi de la 2^{ème} collection nationale après le Musée des Sports de Paris, et la première en ce qui concerne le sport en province.

Cette collection, confiée au Département, comprendrait un fonds d'ouvrages, un fonds d'archives et un fonds audiovisuel. Elle a été estimée par M. HAHN à 113 715 €.

Le fonds d'ouvrages comprend une collection d'environ 1060 ouvrages (livres de collection, documentaires et récits sur les jeux olympiques et les championnats du monde toutes disciplines confondues).

Le fonds d'archives est composé de documents relevant de la vie ou la carrière de sportifs, de médailles, titres et trophées, d'objets servant à la pratique de la discipline, anciens ou ayant appartenu à des sportifs célèbres, d'objets uniques remis à la délégation française lors de tous les jeux olympiques depuis ceux de Los Angeles en 1984, d'archives plutôt administratives provenant des comités d'organisation ou relatives à l'histoire du sport en Alsace.

Le fonds audiovisuel (images fixes et animées) comprend 40 affiches de collection et environ 320 films (des documentaires, des événements sportifs, des films pédagogiques).

Certains objets actuellement exposés, propriété des comités départementaux et des ligues, ne sont pas couverts par le projet d'acte de donation. Il devra ultérieurement être traité avec ces derniers pour envisager selon les cas, soit un prêt, soit un dépôt.

Il vous est donc proposé :

- d'accepter la donation de la collection appartenant à M. HAHN, sise à la Maison départementale des sports,
- d'intégrer les éléments de cette collection au patrimoine du Département,
- d'accepter le principe d'une clause de non dispersion de la collection pour une durée minimale de 30 ans,
- d'autoriser le Président à signer les actes relatifs à ladite donation.

3313 – Sport scolaire

Crédits proposés au BP 2012 : 460 800 €

Crédits inscrits au BP 2011 : 460 800 €

Ces aides permettent au Département de contribuer à l'initiation des scolaires, du primaire au collège, à des activités sportives (équitation, ski) et à les familiariser avec une pratique sportive régulière en milieu associatif (USEP, UNSS, UGSEL).

Outre cet aspect purement sportif, il s'agit également d'une mission de santé publique au regard des dangers, liés à leur sédentarité, qui menacent les jeunes. Enfin, l'aide à la natation scolaire contribue à initier et à familiariser les plus jeunes avec le milieu aquatique. Pour mémoire, les crédits permettant aux collèges de louer les installations sportives nécessaires aux cours d'EPS sont inscrits au budget de l'enseignement secondaire (1,5M€).

3314 - Equipements sportifs

Crédits proposés au BP 2012 : 5 700 000 €

Crédits inscrits au BP 2011 : 6 000 000 €

L'aide aux équipements sportifs contribue à l'élargissement des pratiques et de l'accès au sport des Bas-Rhinois par une plus grande polyvalence des équipements, par l'allongement du temps d'usage, par l'ouverture des équipements aux non licenciés et par l'implantation d'équipements spécialisés de niveau départemental. Ces enjeux forment le socle des volets sportifs des contrats de territoires.

Les contrats de territoires signés permettent, d'ores et déjà, d'identifier, pour 2012, de nombreuses opérations telles la construction de gymnases ou salles multisports à Alteckendorf, Benfeld, Entzheim, Erstein, Kintzheim, Lingolsheim, Marmoutier, Mertzwiller, Molsheim, Niederhausbergen, Schirrhein, Wasselonne, mais aussi la rénovation de la piscine de plein air de Reichshoffen, la transformation de la piscine de plein air du Wacken en bassin nordique, la réhabilitation de la piscine de la Kibitzenau, ou encore l'aménagement de terrains de grands jeux en gazon synthétique à Lampertheim, Schirrhein et la Wantzenau.

3315 – Equipements socio-éducatifs

Crédits proposés au BP 2012 : 2 500 000 €

Crédits inscrits au BP 2011 : 3 000 000 €

Sous l'appellation générique d'équipements socio-éducatifs, le Conseil Général subventionne la construction et la transformation des équipements très divers ; des salles polyvalentes, des foyers socio-éducatifs, des locaux jeunes, des centres socio-culturels, des hébergements associatifs, des centres de vacances et des accueils de loisirs sans hébergement.

Les contrats de territoires signés permettent, d'ores et déjà, d'identifier, pour 2012, la construction ou la restructuration des salles polyvalentes de Berstett, Boesenbiesen, Bosselshausen, Dorlisheim, Fort-Louis, Gundershoffen, Kirrwiller, Lembach, Olwisheim, Offwiller, Reutenbourg, Schleithal, Singrist, Westhoffen...

3316 – Equipements sportifs et de loisirs départementaux

Crédits proposés au BP 2012 : 2 843 000 €

Crédits inscrits au BP 2011 : 1 133 000 €

Centre de Vacances de Wangenbourg

Le Conseil Général a décidé de reprendre la gestion du centre de vacances qui était géré jusque-là par l'Amicale du Personnel. A l'occasion de cette prise en charge directe, un programme de travaux calés sur les trois prochaines années, portant à la fois sur la rénovation et l'évolution des bâtiments du site ainsi que sur la création de nouveaux équipements, sont prévus, à savoir:

- création d'un City Park (2012-2013) ;
- transformation de 2 chalets en gîtes (2012 et 2014) ;
- construction d'une salle polyvalente après démolition d'un chalet (2014) ;
- restructuration et agrandissement de la cuisine et de la salle de restauration du bâtiment principal (2014) ;
- réalisation de différents aménagements extérieurs (2011).

Les différentes études, à la fois de programmation et de conception, après choix de maître d'œuvre, seront menées ou engagées en 2012. Il vous est proposé d'inscrire un crédit de 50 000 € au BP 2012.

Le coût de ces travaux sera compensé par les ventes des appartements de Menton et de Megève.

Reconstruction chalet du Champ du Feu

Le Conseil Général du Bas-Rhin a décidé d'engager un projet de démolition et de reconstruction du chalet du Champ du Feu à BELMONT. L'opération consiste à construire, après démolition de la totalité des bâtiments existants, un nouveau bâtiment qui abritera les missions d'intérêt général assumées par le Département du Bas-Rhin sur le site du Champ du feu.

Ainsi le projet, d'une surface utile d'environ 700 m², intégrera principalement un espace d'accueil du public, comprenant notamment des salles hors sac, un espace d'accueil dédié aux scolaires, un point d'information touristique, rattaché à l'Office du Tourisme de Schirmeck et une zone de garage pour les engins d'entretien des pistes.

La construction neuve sera traitée suivant une démarche de haute qualité environnementale selon la charte du Conseil Général, et avec l'objectif d'un bâtiment basse consommation d'énergie (standard BBC).

Le concours de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du chalet du champ du feu a été lancé en février 2010.

Le choix s'est porté sur le cabinet d'architecture AUBRY LIEUTIER dont le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié en octobre 2010.

Les études de maîtrise d'œuvre se sont déroulées d'octobre 2010 à mai 2011. Les travaux ont démarré en novembre 2011, par la démolition de l'ancien chalet pour une durée prévisionnelle de 12 mois.

Pendant la saison hivernale 2011-2012, des locaux provisoires seront mis en place par le Conseil Général, de décembre à mars, afin d'offrir aux utilisateurs du chalet du Champ du Feu les principales fonctionnalités suivantes :

- Salle hors sac (60 m²) ;
- Bureau, stockage et accueil du comité départemental du ski (60 m²) ;
- Sanitaires (H/F).

Des subventions sont attendues de la convention interrégionale du Massif des Vosges, de la Région Alsace et de l'ADEME.

Il vous est proposé d'inscrire un crédit de 2 100 000 € au BP 2012.

Tournant du Rhin à Plobsheim

Relogement transitoire du club-house

Suite à l'incendie ayant dévasté le club-house début 2011, il est nécessaire de démolir la ruine restante et de mettre à disposition des utilisateurs des locaux provisoires dans l'attente de la reconstruction définitive, afin de permettre le fonctionnement de la base nautique. Il vous est proposé d'inscrire un crédit de 350 000 € au BP 2012.

Projet de requalification des berges du plan d'eau de Plobsheim

Bassin de compensation hydraulique de 660 hectares le plan d'eau de Plobsheim a été mis en eau par EDF le 4 juillet 1970. Il s'étend du nord au sud sur les bans de 4 communes: Eschau, Plobsheim, Nordhouse et Erstein.

Depuis 1974, le Département du Bas-Rhin bénéficie de la part de l'Etat d'une concession d'aménagement et d'exploitation sur les abords du plan d'eau, pour une durée de 50 ans. Site majeur pour les oiseaux d'eau en Alsace, bénéficiant de nombreuses mesures réglementaires de protection environnementale (arrêté de protection du biotope, classement en zone Natura 2000, RAMSAR, réserve nationale de chasse et de faune sauvage, etc...), il constitue également un lieu unique de pratique des sports nautiques non motorisés.

Après avoir fait le constat de la dégradation des équipements et des aménagements sur les différents secteurs de la concession départementale, le Conseil Général du Bas-Rhin a décidé lors de son assemblée plénière de décembre 2007 de reprendre le site en main et d'en faire un site exemplaire en matière de développement durable pour le Département. Lancée en novembre 2010 à la suite d'une étude générale d'opportunité menée en 2009 par l'ADEUS, l'étude de définition pour la requalification des berges du plan d'eau de Plobsheim a permis d'élaborer des premières ébauches des futurs aménagements du site. Elles ont fait l'objet d'une large concertation auprès des partenaires associatifs et institutionnels du projet, ainsi que du grand public (Fête du Tournant du Rhin 2011) et ont abouti à des propositions d'aménagement pertinentes au regard des enjeux du site pour le Département, de ses contraintes spécifiques et des attentes des usagers, actuels ou potentiels.

La démarche intègre également une approche économique en développant l'implantation d'activités commerciales en rapport avec la vocation du lieu, de manière à alléger la charge de fonctionnement pour le Département.

Le présent rapport vise à présenter à la délibération de l'Assemblée Plénière les principes d'aménagement résultant de l'étude de définition.

1. Rappel des principaux objectifs du projet:

L'ambition d'exemplarité en termes de développement durable qui porte le projet se décline en 5 objectifs-phares qui ont constitué la base de l'étude de définition :

- Adopter une stratégie globale pour mettre en synergie les projets des différentes collectivités
- Mettre en œuvre une gestion durable du site : canaliser l'accessibilité et la fréquentation du site, donner la priorité aux modes de déplacements doux avec une limitation de

l'accès automobile, minimiser les nuisances et incidences sur les milieux naturels, favoriser le développement de l'écosystème

- Valoriser les potentiels du site pour en faire un cœur de loisirs et de biodiversité, support d'éducation à l'environnement
- Mener un projet intergénérationnel et de mixité sociale répondant aux différentes attentes sociales : permettre l'accueil de tous les publics en termes d'offre diversifiée de loisirs et d'accessibilité, intégrer les acteurs associatifs...
- Conforter et diversifier le développement économique du territoire : écotourisme, mise en place de filières agricoles courtes, insertion, économie associative...

2. Equipements et aménagements pressentis:

Ces propositions ont été présentées aux membres du Comité de Concertation le 18 octobre dernier.

Les éléments de programme issus de cette concertation intègrent notamment, dans le souci de concilier les différentes dimensions du Développement Durable:

Sur la base nautique:

- L'ouverture à un public élargi par la création d'une zone de loisirs comprenant:
 - Un espace de baignade à filtration biologique, d'accès payant
 - Une aire de grands jeux, en accès libre
 - Des kiosques de pique-nique
 - Un bâtiment de services dédiés (douches, sanitaires, espace location matériel, etc...)
- La refonte de la base nautique avec:
 - Des zones de stationnement à bateaux protégées
 - Des ateliers et hangars de stockage mutualisés
 - Un club-house, pour l'accueil et la gestion des activités nautiques sur la base, incluant un logement de gardien
 - Un bâtiment enseignement, recevant l'ensemble des activités pédagogiques développées par les associations sportives du site, incluant salles, vestiaires, équipements sanitaires, lieux d'accueil et studios pour les moniteurs
- Un restaurant qui constituera le lien entre ces zones et inclura des espaces adaptés à des usages différenciés (restauration à la place, restauration rapide, yacht-lounge)
- Un port à flot pour 200 bateaux habitables environ

Sur la digue, entre la plate-forme nautique et les 7 Ecluses, qui devient un élément attractif du site :

- L'aménagement d'une piste cyclable en haut de digue
- Le long du parcours cyclable, l'installation de terrasses en surplomb sur l'eau, haltes à vocations multiples: animations, postes de pêche ou de simple détente
- L'aménagement d'un ponton servant de point de départ à certaines activités nautiques (planche, kite-surf)
- Le franchissement du contre-canal de drainage, permettant de relier les différents itinéraires doux existants ou créés

Aux 7 Ecluses:

- La création d'un restaurant écologique et la restructuration de la maison cantonnière en espace d'exposition
- La construction d'une "maison des promenades" pour la découverte de la nature à partir de ce secteur
- La possibilité de disposer en saison d'hébergements légers et temporaires (4 éco-tentes autonomes)
- L'installation d'un espace couvert, halle de rencontre
- L'aménagement d'espaces de détente: aires de boules, jeux d'enfants, lieux de rencontre et de discussion ombragés pour les personnes âgées, sentier d'éveil (pieds-nus) et parcours de santé...

Porte d'entrée à la zone sud, le secteur des 7 Ecluses proposera ainsi au grand public des activités diversifiées de découverte de la nature, sous toutes ses formes. Les différents

équipements concourent ensemble à une meilleure gestion des flux de visiteurs tout en renouvelant l'attractivité du lieu.

Au sud des 7 Ecluses:

La zone sud du plan d'eau est confortée dans sa vocation naturelle par:

- L'aménagement à l'ouest d'un sentier d'interprétation de la nature incluant les dispositions nécessaires pour la sensibilisation de tous les publics aux richesses naturelles (revêtement accessible aux personnes à mobilité réduite, panneaux en relief, bornes audio, pictogrammes, textes courts)
- La création d'un observatoire à oiseaux complémentaire à celui de la Sommerley existant et l'aménagement d'accès protégés
- La création de radeaux à oiseaux au bord des berges ouest du polder, par ailleurs non aménagées, pour préserver une zone de tranquillité pour la faune.

Il vous est proposé de prendre acte de ce projet « Tournant du Rhin » que l'on peut qualifier de projet superbe et ambitieux.

Compte tenu de nos contraintes budgétaires, nous ne pouvons financer, sur nos fonds propres, ces opérations dont le coût total est évalué à 17 M€.

C'est la raison pour laquelle, s'agissant d'un ensemble de loisirs pouvant générer des recettes, il vous est proposé de faire appel, sous une forme ou une autre, à un portage privé pour en assurer la maîtrise d'ouvrage, le financement et le fonctionnement.

Récapitulatif des montants proposés par modes d'actions :

| Code | Libellé Mode d'action | Crédits inscrits au BP précédent | Crédits proposés au BP |
|-------------|---|---|-----------------------------------|
| 3311 | Aide au sport de haut niveau | 1 385 000,00 € | 1 230 000,00 € |
| 3312 | Aide au sport de masse | 1 886 650,00 € | 1 995 000,00 € |
| 3313 | Aide au sport scolaire | 460 800,00 € | 460 800,00 € |
| 3314 | Equipements sportifs | 6 000 000,00 € | 5 700 000,00 € |
| 3315 | Equipements socio-éducatifs | 3 000 000,00 € | 2 500 000,00 € |
| 3316 | Equipements sportifs et loisirs départementaux | 1 133 000,00 € | 2 843 000,00 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la Commission des Sports, et en accord avec la Commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2012.

Sur proposition de la Commission des Sports, le Conseil Général décide de reconduire l'appel à projets pour 2012 sur la thématique "encourager la pratique d'activités physiques et sportives des seniors de plus de 75 ans". Les projets seront analysés au regard des principales conditions suivantes :

- soutenir des projets pilotes à caractère opérationnel et innovant, mais non événementiel ;
- l'aide départementale est plafonnée à 20 % du coût du projet ;
- l'aide départementale portant sur l'action proposée est limitée dans le temps ;
- la date limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 avril 2012 ;
- les projets retenus par la Commission des Sports seront soumis, pour décision, à la Commission Permanente.

Le Conseil Général approuve l'intégration dans le dispositif "convention d'objectifs" d'un 5ème axe de développement intitulé "Une politique sportive favorisant le développement maîtrisé des sports de nature".

Cet axe doit ainsi permettre de :

- identifier les lieux de pratique (ESI) des sports de nature ;*
- mettre en place le PDESI ;*
- favoriser la concertation entre tous les usagers ;*
- favoriser une pratique respectueuse de l'environnement.*

Par ailleurs, le Conseil Général décide :

- d'accepter la donation de la collection appartenant à M. HAHN, sise à la Maison départementale des sports ;*
- d'intégrer les éléments de cette collection au patrimoine du Département et d'exposer les objets ;*
- d'accepter une clause de non dispersion de la collection pour une durée minimale de 30 ans ;*
- d'autoriser le Président à signer les actes relatifs à ladite donation.*

Enfin, le Conseil Général prend acte des équipements et aménagements envisagés dans le cadre du projet "Tournant du Rhin":

Sur la base nautique:

- la création d'une zone de loisirs avec espace de baignade à filtration biologique, une aire de grands jeux, des kiosques de pique-nique et des bâtiments de services dédiés*
- La refonte de la base nautique avec des zones de stationnement à bateaux protégées, des ateliers et hangars de stockage mutualisés, un club-house incluant un logement de gardien, un bâtiment enseignement, un restaurant et un port à flot pour 200 bateaux habitables environ.*

Sur la digue, entre la plate-forme nautique et les 7 Ecluses:

- L'aménagement d'une piste cyclable, ponctuée de haltes à vocations multiples, et sa mise en liaison avec le réseau d'itinéraires de déplacement doux existants ou à créer, notamment par le franchissement du contre-canal de drainage*
- L'aménagement d'un ponton pour des activités nautiques*

Aux 7 Ecluses:

- La création d'un restaurant écologique et la restructuration de la maison cantonnière*
- La construction d'une "maison des promenades",*
- L'installation d'une halle de rencontre*
- Des hébergements légers et temporaires*
- L'aménagement d'espaces de détente pour tous publics*

Au sud des 7 Ecluses:

- *L'aménagement d'un sentier d'interprétation de la nature*
- *La création d'un observatoire à oiseaux et l'aménagement d'accès protégés*
- *La création de radeaux à oiseaux.*

Compte tenu des contraintes budgétaires et considérant qu'il s'agit d'un ensemble de loisirs pouvant générer des recettes, il est décidé de faire appel à un "portage privé" pour en assumer la maîtrise d'ouvrage, le financement et le fonctionnement, selon des modalités à définir.

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL